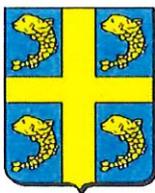


REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt deux et le quinze janvier à dix heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 10 janvier 2022

Nombre de Conseillers :	
En exercice	11
Présents	8
Procuration	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, SANCH Chantal, JOSSINET Gaëlle, Mrs SAUVAIRE Marc, ESCANDE Renaud, PONCELET Jean-Marie, BALSAN Laurent.

Absents : ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude, RAGUES Christian

Procurations : THION Jean-Claude pour LEBEAU Irène, ALBE Jean-Luc pour ESCANDE Renaud

Vote :

Pour : 10

Abstention :

Contre :

CREATION RESEAU ASSAINISSEMENT – LES LAUPIES MISSION D'ETUDE ET CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Mme le maire expose,

- le hameau des Laupies est actuellement classé pour une partie en zone d'assainissement collectif dans le schéma directeur d'assainissement mais il n'y a pas encore d'équipement.

- plusieurs maisons du hameau n'ont pas la place suffisante pour créer un assainissement autonome

- la commune est propriétaire de terrains situés en contre-bas du hameau

- la commune a validé le principe de classer la zone de baignade des Laupies qui est très fréquentée l'été

- plusieurs maisons du hameau sont actuellement raccordées à un ancien collecteur qui se jette directement dans la rivière La Dourbie, en amont du site de baignade.

Aussi pour toutes ces raisons, Mme le maire propose de lancer une étude pour réaliser un assainissement collectif pour le hameau, avec la rénovation du réseau.

Le cabinet Gaxieu a été sollicité pour faire une proposition pour l'étude de ce dossier, avec la révision du zonage du hameau afin de prendre en compte toutes les maisons susceptibles être raccordées et la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux.

Le montant de cette proposition s'élève à 31 920€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de lancer une étude pour la réalisation d'un assainissement collectif au hameau des Laupies.

- décide de la révision du zonage d'assainissement du hameau des Laupies

- approuve la proposition du cabinet Gaxieu pour l'étude, la révision du zonage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

- charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en Mairie, le 15 janvier 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU

